

Les gens



Gilles Bœuf a été nommé président du Muséum national d'histoire naturelle en février, succédant à André Menez. Depuis dix ans, il enseigne la physiologie environnementale, la biodiversité et les ressources vivantes de l'océan à l'université de Paris VI. Ancien président du conseil scientifique du Muséum, il est aujourd'hui membre du conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité auprès du Meeddat et président de la Réserve naturelle de la Massane (Pyrénées orientales). >>> bourdais@mnhn.fr



Audrey Tapiero a rejoint la Fédération des conservatoires d'espaces naturels en mars 2009. Basée à la maison de l'environnement de Franche-Comté, elle est chargée de mission « plan national de restauration des chiroptères », plan validé pour 2008-2012. Auparavant, Audrey Tapiero a été chargée de mission « tortues marines » au sein de la délégation outre-mer de l'ONCFS, en Guyane, durant deux ans. >>> audrey.tapiero@enf-conservatoires.org



Roger Genet. Le Cemagref a un nouveau directeur général. Nommé par décret présidentiel, il succède à Pascal Viné. Chercheur engagé dans les politiques publiques de recherche et d'innovation, Roger Genet était auparavant directeur adjoint des sciences du vivant au Commissariat à l'énergie atomique et directeur du Centre de recherche de Fontenay-aux-Roses, en charge de l'assainissement du site et de sa reconversion vers les technologies de santé. >>> directeur-general@cemagref.fr



Lucile Rambaud est désormais chef de bureau du réseau Natura 2000 (Meeddat). Depuis janvier, elle remplace Isabelle Couprie. Auparavant, Lucile Rambaud travaillait au ministère de l'Agriculture, sous-direction de la recherche et de l'innovation de la direction générale de l'Enseignement et de la recherche. >>> lucile.rambaud@developpement-durable.gouv.fr

Dernière heure

Biodiversité, la Commission européenne plaide l'urgence

La conférence sur la biodiversité organisée à Athènes en avril par la Commission a débouché sur un message concernant la future politique de l'Union européenne dans le domaine de la biodiversité. « Il est important de privilégier la protection des écosystèmes plutôt que celle des espèces. Il faut veiller à ce que les fonds disponibles servent effectivement à financer des projets de protection de la nature. » La Commission s'est dotée d'un plan en huit points. « Si un effort n'est pas consenti, l'engagement d'enrayer la diminution de la biodiversité dans l'Union européenne à l'horizon 2010 ne sera pas atteint. » >>> <http://europa.eu>

des mots pour le dire chronique



Christian Levêque*

Directeur de recherches émérite IRD

Bon état écologique

Terme issu des politiques publiques, le « bon état écologique » est trop souvent présenté comme un terme scientifique. Or le concept ne relève pas de la science.

L'expression « bon état écologique » a été popularisée par la directive cadre sur l'eau¹. Elle est trop souvent présentée comme un terme normatif: l'état de référence « pristine² », qui précéderait toute intervention humaine. Cependant, comme cet état n'existe plus, on se réfère aux milieux qui sont supposés les moins perturbés, mesurés par leur « gradient de naturalité³ ».

En réalité, le « bon état écologique » est une construction sociale qui évolue sans cesse. Ce n'est pas l'état figé d'un écosystème, c'est au contraire un

état dynamique qui préserve des fonctions clés de l'écosystème. Il devrait donc reposer à la fois:

- sur des principes écologiques, liés à l'hétérogénéité et la variabilité dans le temps et dans l'espace: ce sont là en effet les conditions d'expression de la diversité biologique³;
- sur des choix sociaux: les fonctions clés de l'écosystème que nous souhaitons préserver pour remplir une fonction ou pratiquer une activité. Ce n'est pas seulement une donnée (référence rétrospective), mais une construction (référence prospective) à partir d'attentes et de revendications.

Le « bon état » ne doit pas être un objectif nostalgique mais renvoyer aux fonctions exercées par les écosystèmes. Dispose-t-on des systèmes d'auto-épuration, de production biologique, de récréation, de paysages? Le « bon état » n'a pas de caractère immuable. La nature que nous désirons aujourd'hui détermine notre perception actuelle du « bon état » mais elle n'est pas forcément la nature que nous voudrions demain.

Or l'écosystème est le plus souvent approché par sa structure, supposée stable. Il faut la mesurer, quantifier, normaliser, ce qui conduit irrémédiablement à la figer. Des indicateurs biotiques sont utilisés, censés rendre compte de la diversité biologique, mais ces indicateurs globalisent, figent la perception de la nature, et en masquent le caractère dynamique. Le « bon état » écologique, terme issu des politiques publiques, trop souvent présenté comme un concept scientifique, ne relève donc effectivement pas de la science. C'est à la société de s'en saisir collectivement et d'y donner sens en respectant les contraintes d'expression des dynamiques naturelles. ■

1. Du 8 mars 2004. Actualisée le 22 février 2007.

2. Terme anglais renvoyant à l'idée d'un état vierge, antérieur à toute altération d'origine humaine.

3. L'article 2 de la Convention sur la diversité biologique, 1992 définit ainsi la diversité biologique (ou biodiversité): « La variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. »

>>> Mél: deveque@mnhn.fr

* Cette chronique a été réalisée par Christian Levêque, directeur de recherches émérite IRD, Xavier Lafon, chargé de mission Eau et milieux aquatiques, au service de la recherche du ministère en charge du Développement durable, et Olivier Sirost, anthropologue à l'université de Méditerranée.